

8. Comment nous aider ?

- Notre demande s'adresse à toutes les personnes qui accepteront de nous suivre dans ce projet.

Voici les indications nécessaires pour acheminer les dons.

Avec attestation fiscale à partir de 40 €	Sans attestation fiscale
Notre projet est soutenu par le Service Arc-en-Ciel. Tous les dons d'au moins 40 € peuvent être exonérés d'impôts. Le service Arc-en-Ciel vous adressera dans le courant du 1^{er} trim de l'année suivante l'attestation fiscale à joindre à votre prochaine déclaration fiscale pour les versements effectués.  • Au compte BE41 6300 1180 0010 du service Arc-en-Ciel, 41 Rue du Bien Faire – 1170 Bruxelles	• Au compte de l'ASBL Les Gais Pavillons BE29 2707 0321 2364 <i>Nous garantissons la confidentialité des donateurs s'ils le souhaitent</i>
IMPORTANT Le donateur mentionne correctement <u>son nom et son adresse</u> et veille à mettre en communication « <u>don au Projet n°121</u> » qui est attribué aux Gais Pavillons <i>Les dons doivent être nominatifs et irrévocables. Les versements collectifs ne sont pas acceptés. Les dons entre ASBL ne peuvent donner lieu à aucune exonération fiscale.</i>	

- Nous nous tournons bien évidemment aussi vers les institutions, les fondations et les entreprises à même de contribuer significativement à la réunion de budgets importants.